

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE ET AU RÉFÉRENT - Un accusé réception de la demande sera remis aux familles

Famille N° : Nom :

École : Centre souhaité :

Fiche retournée le : à : h

FICHE DE SOUHAIT DE RÉSERVATION ALSH

Accueils de loisirs sans hébergement

**VACANCES
DE FIN D'ANNÉE
DU 20 AU 31
DÉC. 2021**



Ce document est à remettre au référent de l'école du 8 au 19 novembre 2021

Dès la scolarisation - Petite section maternelle au CM2

Direction de l'Éducation - Pôle accueil/inscriptions
Tél : 02 38 79 29 73 - 74 ou 77 / Fax : 02 38 79 20 17
Mail : alsh@orleans-metropole.fr

#Orleans     
www.orleans-metropole.fr

 **Orléans
Mairie**

À COMPLÉTER

pour l'(les) enfant(s) à inscrire

Nom de l'enfant	Prénom	Péricentre	Centre	Classe

En raison de travaux importants qui condamneront l'accès au Centre de Loisirs, nous sommes contraints de fermer le Châtelet durant les vacances de Fin d'Année . Afin de pallier à cette fermeture de structure nous ouvrons exceptionnellement le Centre de Loisirs des Sapins durant toute la période

Centres	Péricentres ouverts
Soulaire Séquoias	Marie Stuart - Bastié-Boucher - Maxime Perrard
Allée des Sapins	Louis Guilloux - Diderot - J.A. Ducerceau

VEUILLEZ ENTOURER LES DATES SOUHAITÉES

VACANCES DE FIN D'ANNEE 2021

lun	mar	mer	jeu.	ven
20 déc.	21 déc.	22 déc.	23 déc.	24 déc.
27 déc.	28 déc.	29 déc.	30 déc.	31 déc.



Renseignements concernant le(s) enfant(s) à inscrire

	Nom de l'enfant	Prénom	Allergies (1)	Restriction(s) alimentaire(s)	Rappel DTP
Enfant 1					
Enfant 2					
Enfant 3					
Enfant 4					

• Bénéficiez-vous de l'AEEH (Aide à l'éducation de l'enfant handicapé) ?

OUI

NON

Si oui, pour quel enfant ?

• Votre enfant bénéficie-t-il d'un AESH (Accompagnement de l'élève en situation de handicap sur le temps scolaire) ?

OUI

NON

Si oui, pour quel enfant ?

AUTORISATIONS

▶ À être filmé et photographié

oui

non

▶ À participer aux activités extérieures

oui

non

▶ À être transporté en car

oui

non

▶ À être transporté par les pompiers ou le SAMU en cas d'urgence

oui

non

▶ À faire pratiquer toute intervention d'urgence

oui

non

PERSONNES DE + 16 ANS AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'(LES) ENFANT(S)

Autres que les parents (merci de vous assurer de la fiabilité de ces contacts)

NOM PRÉNOM	LIEN / L'ENFANT	TÉL. MOBILE OU FIXE	A PRÉVENIR SI URGENCE



Compagnie d'assurance : N° police ou n° de contrat :
Date de validité :

+ EN CAS D'URGENCE LA FAMILLE EST IMMÉDIATEMENT AVERTIE PAR NOS SOINS

ATTENTION

Les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant.

En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée et justifiée par la photocopie du jugement.

(1) En cas de traitement médical, merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance).

Observation de la famille :

Pensez à actualiser votre dossier 2021/2022
(joindre le dernier bulletin de salaire et tout nouveau contrat, kbis ou n° siret...)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur
 Mère Père Tuteur

certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette présente fiche et confirme avoir pris connaissance du règlement des accueils de loisirs.

Adresse mail valide du père :@.....
de la mère :@.....

Fait à Orléans, le : / / Signature obligatoire :